



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des Commissaires

SÉANCE DU 15 JUIN 2010
Volume 12 - numéro 15

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 15 juin 2010 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Claude Breault, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires.

Sont aussi présents : Messieurs Bernard D'Amours, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, mesdames Christiane Séguin, directrice de l'Adaptation scolaire et des Services complémentaires, et Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, commissaires ainsi que monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
 - 2.0 Vérification des présences
 - 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2010 - # 14
 - 5.0 Rapport du comité de parents
 - 6.0 Direction générale
 - 6.1 Plan d'effectif 2010-2011 – personnel de soutien (adaptation scolaire)
 - 6.2 Dépôt du projet de Politique et procédures de distribution exceptionnelle de médicaments prescrits à l'école
 - 6.3 Autorisation pour la mise en place de 2 services de garde en milieu scolaire
 - 6.4 Correction de la résolution # 2009-330-CC
 - 6.5 Soumissions – travaux d'entretien des bâtiments et modification à 2 contrats
 - 6.6 Réaction suite à l'adoption du projet de loi 100
 - 6.7 Ouverture d'un poste de direction adjointe d'école
 - 6.8 Comité de sélection – poste de direction adjointe de centre à l'Éducation des adultes
 - 6.9 Camp Baseley
 - 6.10 Mont-Citadelle
 - 7.0 Varia
 - 8.0 Période de questions
 - 9.0 Prochaine séance
 - 10.0 Clôture
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-537-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2010 - # 14

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance du 18 mai 2010 - # 14, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-538-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, fait la lecture du message de monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, qui mentionne qu'il fera un rapport plus détaillé du congrès de la FCPQ à la prochaine séance du conseil des commissaires.

PLAN D'EFFECTIF 2010-2011 – PERSONNEL DE SOUTIEN (ADAPTATION SCOLAIRE)

Madame Christiane Séguin, directrice de l'Adaptation scolaire et des Services complémentaires, présente et explique les principales modifications apportées au Plan d'effectif 2010-2011 – personnel de soutien (adaptation scolaire).

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

D'adopter le Plan d'effectif 2010-2011 du personnel de soutien en adaptation scolaire comme présenté séance tenante.

DE confirmer son entrée en vigueur à compter du 27 août 2010;

D'annexer ledit plan d'effectif au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-539-CC)

DÉPÔT DU PROJET DE POLITIQUE ET PROCÉDURES DE DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE MÉDICAMENTS PRÉSCRITS À L'ÉCOLE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, précise que le projet de «Politique et procédures de distribution exceptionnelle de médicaments prescrits à l'école» est déposé aux commissaires pour consultation afin qu'il puisse être adopté à la prochaine séance du conseil le 6 juillet prochain.

Madame Christiane Séguin, directrice de l'Adaptation scolaire et des Services complémentaires, en explique les grandes lignes et précise les raisons qui motivent l'adoption d'une telle politique.

**AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DE
2 SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE**

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que, suite à la réception de la résolution du conseil d'établissement de l'École primaire du Transcontinental pour l'ouverture d'un service de garde en milieu scolaire dans l'une ou l'autre des écoles Saint-David ou Marie-Reine-des-Cœurs, une analyse a été effectuée par la direction de l'école avec le Service des ressources matérielles et qu'on est en mesure de faire la recommandation d'ouvrir un service de garde en milieu scolaire à l'École Saint-David, quartier Sully.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'établissement de l'École primaire du Transcontinental datée du 18 mai 2010;

CONSIDÉRANT que les conditions nécessaires à la mise en place d'un service de garde en milieu scolaire devront être réunies;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise l'ouverture d'un service de garde en milieu scolaire dans le bâtiment de l'École Saint-David, quartier Sully, à compter de l'année scolaire 2010-2011;

QUE le service de garde soit opéré conformément aux prescriptions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-540-CC)

Monsieur D'Amours explique également que, suite à la réception de la résolution # 0012-04-04-CÉ du conseil d'établissement de l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu qui propose l'ouverture d'un service de garde en milieu scolaire à l'École Sainte-Marie, on recommande l'ouverture dudit service si le nombre d'élèves requis est atteint.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution # 0012-04-04-CÉ du conseil d'établissement de l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu;

CONSIDÉRANT que les conditions nécessaires à la mise en place d'un service de garde en milieu scolaire devront être réunies;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs autorise l'ouverture d'un service de garde en milieu scolaire à l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu, à compter de l'année scolaire 2010-2011;

QUE le service de garde soit opéré conformément aux prescriptions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-541-CC)

CORRECTION DE LA RÉOLUTION # 2009-330-CC

Compte tenu de la démission de monsieur Serge Pelletier, il y a lieu de corriger le nom des signataires, au nom de la Commission scolaire, qui sont spécifiés dans la résolution # 2009-330-CC.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Serge Pelletier à titre de directeur général;

CONSIDÉRANT que dans la résolution # 2009 330-CC, monsieur Serge Pelletier était autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, l'acte notarié nécessaire à l'inscription au Registre des réseaux de services publics du droit de propriété de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs sur une partie du réseau de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Malenfant, et résolu :

DE corriger la résolution # 2009-330-CC et de prévoir que la présidence et la direction générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, l'acte notarié nécessaire à l'inscription au Registre des réseaux de services publics de son droit de propriété sur une partie du réseau de l'Inforoute Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-542-CC)

SOUSSIONS – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET MODIFICATION À 2 CONTRATS

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, rappelle les différents travaux d'entretien à réaliser sur certains bâtiments de la Commission scolaire et, par conséquent, il présente les résultats des divers appels d'offres publics réalisés.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection de la toiture (phase 2) à l'École La Marguerite d'Auclair;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 20 mai 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la somme de 107 500 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne Basque, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la réfection de la toiture (phase 2) à l'École La Marguerite d'Auclair;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-543-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Alfred Pelletier, Architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la restauration partielle des toitures de l'École Saint-Joseph de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Alfred Pelletier, Architecte» suite à l'ouverture, le 27 mai 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Couverture Victo 2000 inc.» de Victoriaville pour la somme de 56 000 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassinat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Couverture Victo 2000 inc.» de Victoriaville pour la restauration partielle des toitures de l'École Saint-Joseph de Pohénégamook;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-544-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Carl Charron, Architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection des salles de toilettes à l'École l'Oiseau-Chanteur de Saint-Mathieu-de-Rioux;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Carl Charron, Architecte» suite à l'ouverture, le 10 juin 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction Jaro 90 inc.» de Lac-des-Aigles pour la somme de 51 300 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction Jaro 90 inc.» de Lac-des-Aigles pour la réfection des salles de toilettes à l'École l'Oiseau-Chanteur de Saint-Mathieu-de-Rioux;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-545-CC)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour la réfection d'une partie des toitures de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 10 juin 2010, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Les toitures Estbec inc.» de Cacouna pour la somme de 167 400 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Chantal Desjardins, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les toitures Estbec inc.» de Cacouna pour la réfection d'une partie des toitures de l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles;

D'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-546-CC)

MODIFICATION À 2 CONTRATS

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne qu'étant donné que le coût de remplacement des portes et de la fenestration au sous-centre administratif de Trois-Pistoles est inférieur aux coûts prévus, il serait judicieux de modifier le contrat pour un montant de l'ordre de 25 792,28 \$ afin de prévoir une fenestration d'aluminium en façade et de l'hybride pour la fenestration secteur ouest.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-530-CC qui accordait à la compagnie «Marcel Charest et Fils inc.» de Saint-Pascal la soumission pour le remplacement des portes et de la fenestration au sous-centre administratif de Trois-Pistoles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Chantal Desjardins, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte la modification suivante au contrat de la compagnie «Marcel Charest et Fils inc.» de Saint-Pascal dans le cadre du remplacement des portes et de la fenestration au sous-centre administratif de Trois-Pistoles :

- Changer le type de fenestration pour de l'aluminium en façade et de l'hybride pour le secteur ouest à un coût total de 25 792,28 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-547-CC)

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne qu'étant donné que le coût pour la réfection de la toiture de l'École Litalien de Trois-Pistoles est inférieur aux coûts prévus, il serait judicieux de modifier le contrat pour un montant de l'ordre de 9810,76 \$ afin de prévoir la correction du manque d'isolation dans l'entretait.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-511-CC qui accordait à la compagnie «Couverture Victo 2000 inc.» de Victoriaville la soumission pour la réfection de la toiture de l'École Litalien de Trois-Pistoles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Andrée Truchon, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte la modification suivante au contrat de la compagnie «Couverture Victo 2000 inc.» de Victoriaville dans le cadre de la réfection de la toiture de l'École Litalien de Trois-Pistoles;

- Ajouter de l'isolant en fibre de verre en vrac R-35 à un coût total de 9810,76 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-548-CC)

RÉACTION SUITE À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 100

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, présente les principaux éléments du Projet de loi 100 qui vient tout juste d'être adopté par le gouvernement. Cette nouvelle loi aura un impact certain sur les opérations courantes des commissions scolaires au Québec.

Monsieur D'Amours recommande donc que la Commission scolaire fasse connaître sa position aux divers intervenants.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT l'adoption du Projet de loi 100 – *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* - par le gouvernement du Québec le 12 mai dernier;

CONSIDÉRANT que les réductions de dépenses demandées en vertu de ce projet de loi à l'égard de la formation, de la publicité et des frais de déplacement concernent notamment des montants consacrés à la formation et aux déplacements des enseignants, des professionnels et autres membres du personnel des établissements de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT la nature même du territoire de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs où les écoles sont dispersées sur près de 5200 km² et que le personnel d'encadrement des établissements, les professionnels et les enseignants spécialistes doivent couvrir, en moyenne, 3 bâtiments qui se retrouvent dans différents villages;

CONSIDÉRANT que les coupures exigées concernent également des investissements en publicité, lesquels visent à valoriser l'école publique, à minimiser le transfert d'élèves vers l'école privée et à faire la promotion de la formation professionnelle et des autres services éducatifs offerts dans le réseau public d'éducation;

CONSIDÉRANT que les coupures exigées auront des impacts négatifs directs sur les services offerts aux élèves et aux contribuables;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs estime avoir déjà posé des gestes afin de limiter ses dépenses et considère effectuer une saine gestion au quotidien;

CONSIDÉRANT que le taux des coûts de gestion des commissions scolaires est en moyenne de 5,5 % et que ce taux peut être comparé avantageusement à celui de n'importe quel autre organisme privé, public ou parapublic;

CONSIDÉRANT que le projet de loi, tel que rédigé, suscite d'importants questionnements juridiques, notamment au niveau de l'application du Projet aux écoles et aux centres, de la définition du personnel administratif, de la définition des dépenses de nature administrative, voire même au niveau de la légalité du projet;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs appuie le gouvernement dans sa démarche de recherche de solutions afin de retrouver l'équilibre budgétaire au Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs est cependant d'avis qu'il est impératif qu'elle conserve son autonomie à l'égard des moyens à prendre pour maintenir son propre équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT les nombreuses redditions de compte budgétaires auxquelles les commissions scolaires doivent se soumettre, tant envers la population qu'envers le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi pourrait rendre difficile, voire impossible l'atteinte et la réalisation des objectifs mesurables, cibles, indicateurs et moyens fixés dans le cadre de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative et ce, malgré la mise en œuvre obligatoire du projet de loi # 88;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs demande au gouvernement du Québec de tenir compte des impacts que l'adoption du Projet de loi 100 – *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* – aura sur les opérations courantes des commissions scolaires;

DE réaffirmer l'autonomie des commissions scolaires relativement à leur gestion des ressources financières;

DE demander au gouvernement du Québec d'établir le niveau global de subvention aux commissions scolaires sans toutefois dicter les modalités de réduction des dépenses, lesquelles relèvent uniquement des commissions scolaires qui doivent rendre compte annuellement à la population de leur gestion financière;

D'acheminer une copie de la présente résolution à l'ensemble des commissions scolaires, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec ainsi qu'au ministère des Finances du Québec et à messieurs Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata, et Jean D'Amours, député de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-549-CC)

OUVERTURE D'UN POSTE DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que madame Lise Royer, directrice adjointe d'école pour l'École du JALL et l'École primaire de Dégelis, a donné, tout récemment, sa démission pour retraite.

Il y a lieu que le conseil autorise l'ouverture du poste de direction adjointe d'école :

- 50 % à l'École secondaire Dégelis,
- 40 % à l'École du JALL et l'École primaire de Dégelis,
- 10 % dossier Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-461-CC;

CONSIDÉRANT la démission pour retraite, effective au 1^{er} juillet 2010, de madame Lise Royer, titulaire du poste de direction adjointe d'école :

- 50 % à l'École secondaire Dégelis,
- 40 % à l'École du JALL et l'École primaire de Dégelis,
- 10 % dossier Commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassinat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs procède à l'ouverture du poste de direction adjointe d'école :

- 50 % à l'École secondaire Dégelis,
- 40 % à l'École du JALL et l'École primaire de Dégelis,
- 10 % dossier Commission scolaire.

QUE madame Anne Basque représente les commissaires au comité de sélection dont les entrevues auront lieu le mercredi 30 juin 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-550-CC)

COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DE CENTRE À L'ÉDUCATION DES ADULTES

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, souligne que l'affichage du poste de direction adjointe de centre à l'Éducation des adultes est maintenant terminé et que 2 candidats à l'interne ont manifesté leur intérêt pour le poste.

Il y a lieu de nommer un commissaire pour participer au comité de sélection. Compte tenu de la période de l'année, d'autoriser, au besoin, le directeur général à engager la candidate ou le candidat venant de l'interne et de procéder à l'ouverture du poste qui deviendrait, par conséquent, vacant si une des deux candidatures est retenue.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

QUE madame Anne-Marie Morin représente les commissaires au comité de sélection pour le poste de direction adjointe de centre à l'Éducation des adultes dont les entrevues de sélection auront lieu le vendredi 18 juin 2010;

D'autoriser, au besoin, la direction générale à engager la candidate ou le candidat qui viendrait de l'interne et de procéder à l'affichage du poste qui deviendrait, par conséquent, vacant, le tout pour être entériné lors de la séance du conseil du 6 juillet 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-551-CC)

CAMP BASELEY

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, explique que la Commission scolaire utilise depuis plusieurs années les installations du Camp Baseley pour les besoins du programme en foresterie de la Formation professionnelle.

Monsieur D'Amours souligne aussi que les frais de location réclamés par le Centre des Jeunes Naturalistes ont toujours été très minimes et, dans les faits, ne pouvaient couvrir les frais d'opérations du camp. C'est finalement la raison pour laquelle l'organisation des Jeunes Naturalistes demande une participation financière de la Commission scolaire pour couvrir les frais d'opérations du Camp Baseley.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a utilisé et utilise toujours les installations du Camp Baseley pour les besoins du programme de foresterie en Formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du Camp Baseley découle d'un partenariat avec le Cercle des Jeunes Naturalistes depuis au moins une trentaine d'années;

CONSIDÉRANT que les frais de location assumés par la Commission scolaire ont été insuffisants pour couvrir les frais d'opérations du Camp Baseley au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la demande du Cercle des Jeunes Naturalistes pour une participation financière de la Commission scolaire dans le but de couvrir les déficits d'opérations accumulés au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que le Cercle des Jeunes Naturalistes est un organisme à but non lucratif;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Anne Basque, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accorde une participation financière de 75 000 \$ au Cercle des Jeunes Naturalistes, propriétaire du Camp Baseley à Dégelis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-552-CC)

MONT-CITADELLE

Le directeur général, monsieur Bernard D'Amours, explique les dispositions de l'entente de service qui prévaut avec la Corporation du Mont-Citadelle afin de permettre aux élèves de la Formation professionnelle d'exercer leurs apprentissages pratiques pour l'atteinte des objectifs de leur programme d'enseignement.

Monsieur D'Amours précise également qu'il y a encore des besoins de formation pratique où les services de la Corporation du Mont-Citadelle pourraient être requis. Il y a donc lieu de confirmer, auprès de la Corporation, la valeur exacte que représente les besoins de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT le projet de développement du Mont-Citadelle mené par la Corporation du Mont-Citadelle;

CONSIDÉRANT l'entente de service entre la Commission scolaire et la Corporation du Mont-Citadelle qui permet aux élèves de la Formation professionnelle d'avoir l'opportunité d'exercer leurs apprentissages pratiques pour l'atteinte des objectifs de leur programme d'enseignement;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs participe au financement du projet à réaliser au Mont-Citadelle jusqu'à un maximum de 100 000 \$;

D'autoriser la direction générale à finaliser les termes de l'entente de participation à intervenir avec la Corporation du Mont-Citadelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-553-CC)

VARIA

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

PROCHAINE SÉANCE

Le 6 juillet 2010 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2010-554-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, sec. générale